

RAPPORT N° 03/4-85
au Conseil Municipal

OBJET

**PROROGATION DE BAUX
DANS LE CADRE DE L'AMELIORATION DE L'HABITAT**

La Commune de Saint-Denis a acquis, dans le cadre de ses réserves foncières des terrains situés à Saint-François et La Montagne.

Ceux-ci, occupés sans titre par plusieurs familles relevant pour la plupart de la catégorie sociale défavorisée, ont fait l'objet d'une Convention administrative d'occupation précaire de terrain communal, l'objectif étant de régulariser la situation de chaque famille en mettant en place un statut juridique et en définissant un prix de loyer d'occupation le plus souple et le moins onéreux possible.

A cet effet, la durée de la Convention a été fixée à dix ans.

Toutefois, pour certaines familles souhaitant réhabiliter complètement leur logement, la durée du bail qui leur est consentie est insuffisante pour faire effectuer les travaux par les opérateurs tels que le PACT ou la SICA HABITAT RURAL.

En effet, pour bénéficier des différentes aides de l'Etat, de la Région et du Département, il leur faudrait un bail d'une durée de quinze ans.

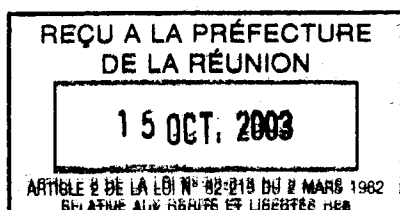
Dans le cadre de l'amélioration de l'habitat et dans un souci d'améliorer les conditions de vie des familles concernées (confer la liste ci-annexée), la Municipalité accepte de porter la durée du bail à quinze ans, étant précisé qu'à terme il conviendrait que les familles acquièrent le terrain d'assiette de la maison dont elles sont déjà propriétaires.

Je vous demande donc :

- d'approuver le principe de porter la durée de l'occupation du terrain communal à usage d'habitation à quinze ans (au lieu de dix) pour les familles concernées (confer la liste ci-annexée), celles-ci prévoyant à terme d'acquérir le terrain d'assiette de la maison dont elles sont déjà propriétaires ;
- en cas d'accord, de m'autoriser à signer la Convention ad hoc, annulant et remplaçant celle en vigueur à compter de la signature de l'acte par les deux parties.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



DELIBERATION N° 03/4-85
du Conseil Municipal
en séance du mardi 30 septembre 2003

OBJET

**PROROGATION DE BAUX
DANS LE CADRE DE L'AMELIORATION DE L'HABITAT**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 03/4-85 présenté par le Maire, au nom des Commissions 1° Cadre de Vie et Habitat, 2° Aménagement du Territoire, et 3° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

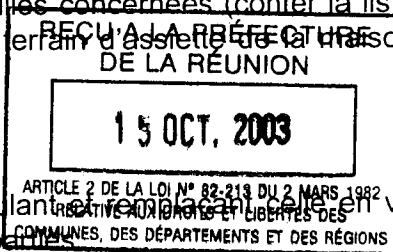
**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le principe de porter la durée de l'occupation du terrain communal à usage d'habitation à quinze ans (au lieu de dix) pour les familles concernées (confer la liste ci-annexée), celles-ci prévoyant à terme d'acquérir le terrain d'assiette de la maison dont elles sont déjà propriétaires.

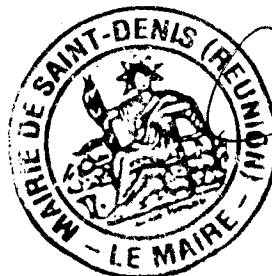
ARTICLE 2

Autorise le Maire à signer la Convention ad hoc, annulant et remplaçant celle en vigueur à compter de la signature de l'acte par les deux parties.



Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le - 8 OCT. 2003

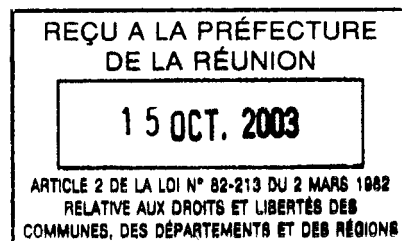
LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



ANNEXE A LA DELIBERATION N° 03/4-85
du Conseil Municipal en séance du mardi 30 septembre 2003

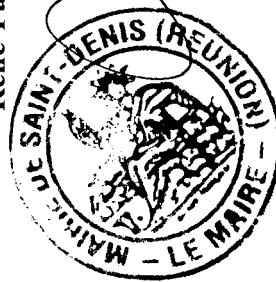
PROROGATION DE BAUX DANS LE CADRE DE L'AMELIORATION DE L'HABITAT

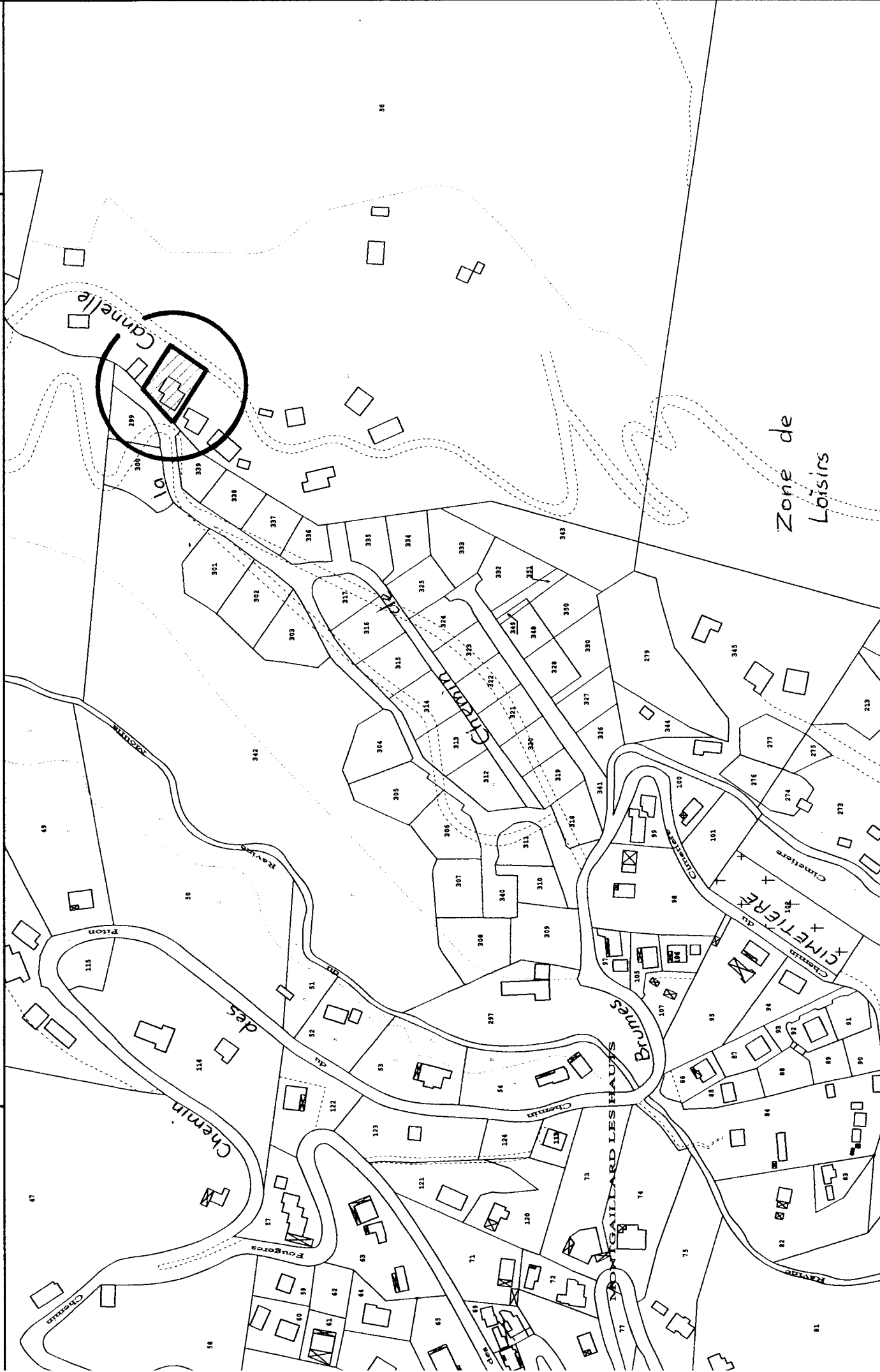
Occupants	Adresses	Références Superficies	Convention actuelle	Durée actuelle	Observations
Mme HOARAU Marie Jeanne	66 Chemin de la Cannelle Saint-François	CR 56 partie lot n° 8 555 m ²	25.09.2001	dix ans du 01.09.2001 au 03.08.2011	Pas de risque particulier NAUa au POS
M. JEAN BAPTISTE Jean Claude	20 Chemin de la Grande Chaloupe / Montagne 15ème	CH 2-3 partie Lot n° 2 505 m ²	19.09.1997	dix ans du 01.09.1997 au 31.08.2007	Aléa modéré NDA au POS
Mme NATIVEL Marie Yvette Expédite	18 Chemin des Prêles Montagne 8ème	BZ 414 partie Lot n° 4 574 m ²	20.10.1992	dix ans du 01.10.1992 au 30.09.2002	Aléa faible UE au POS
M. SEVERIN Bernard	45 bis Chemin des Poinsettias Montagne 8ème	CD 285 partie Lot n° 16 367 m ²	27.09.1994	dix ans du 01.07.1994 au 30.06.2004	Aléa faible NAUa au POS
M. SEYCHELLES Marc	16 Sentier des Bougainvillées Saint-François	ET 114 partie Lot n° 3 377 m ²	20.05.1997	dix ans du 01.05.1997 au 30.04.2007	Aléa modéré NAUa au POS

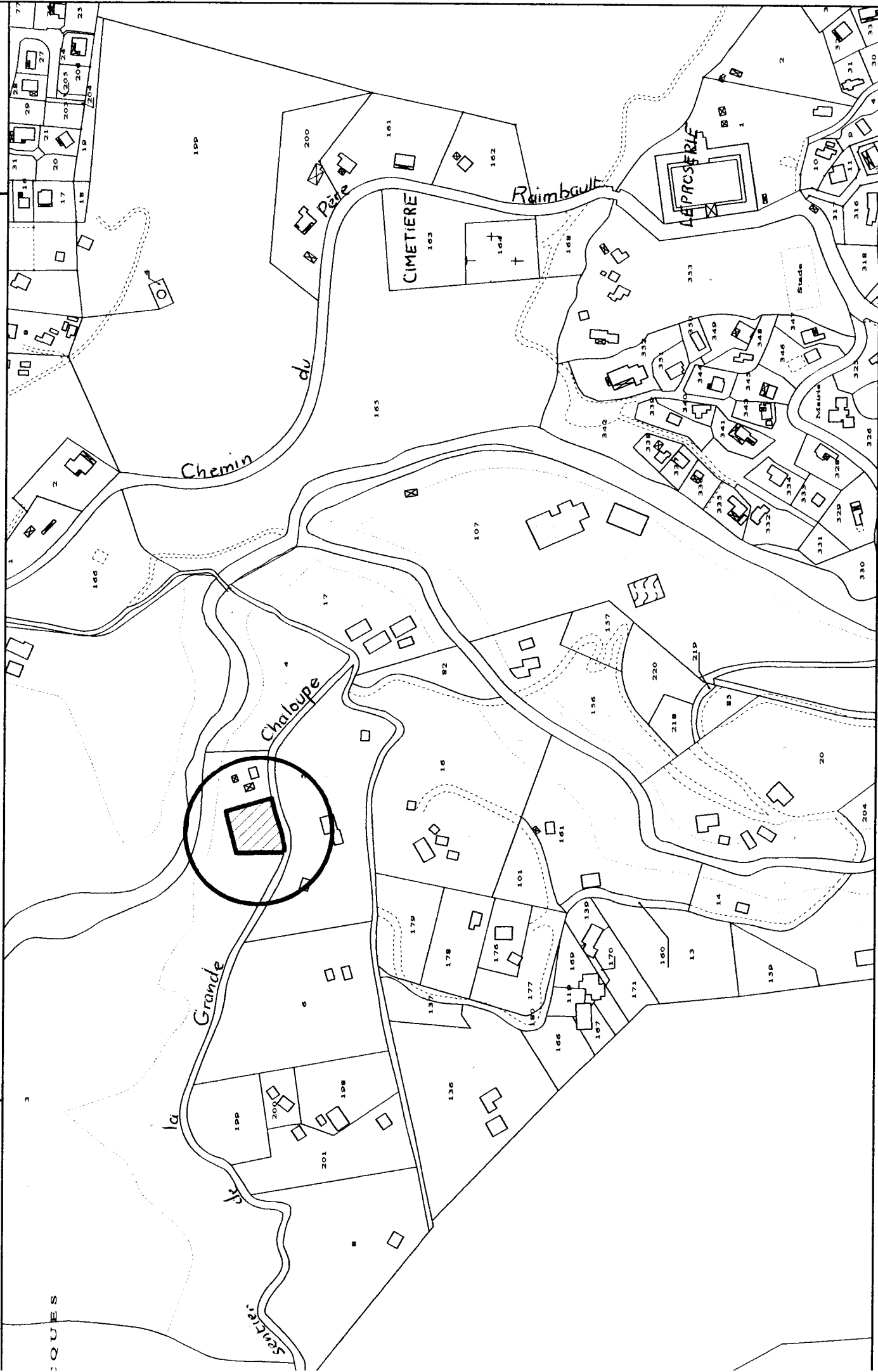


Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
en séance du mardi 30 septembre 2003
et annexé à la Délibération n° 03/4-85

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA







BZ 414p

Location à : Mme NATIVEL Marie Y.E.

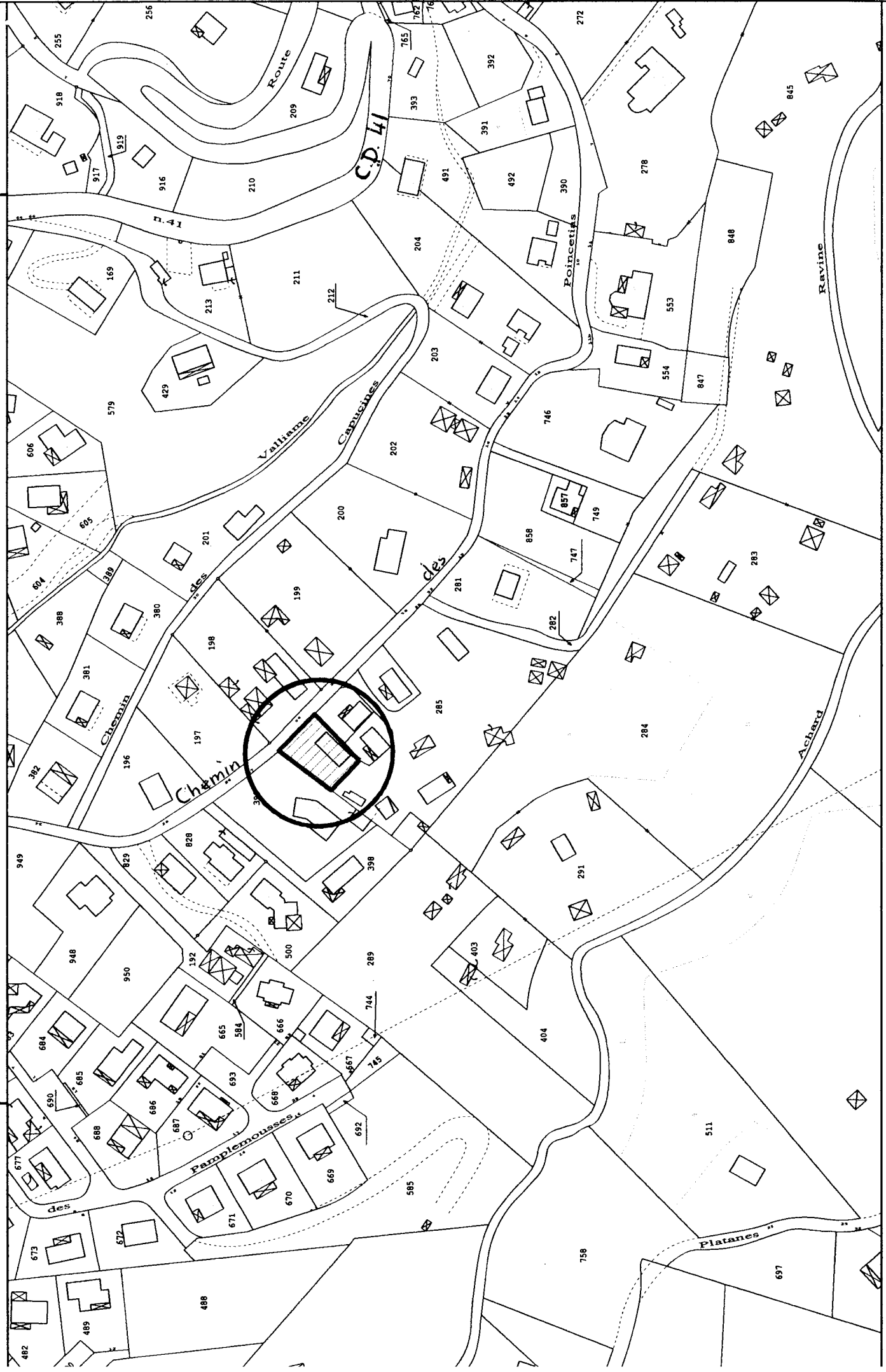
1 / 2000



CD 285p

Location à : M. SEVERIN Bernard

1 / 2000



ET 114p

Location à : M. SEYCHELLES Marc

1 / 2000

